



1:500

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Accès piétons et cyclables, ainsi que véhicules agricoles vers la rue du 25 Novembre 1944	Commune
2	Accès à la zone 1AUa depuis la rue des Bleuets	Commune
3	Création d'une liaison douce entre Galfingue et Heimsbrunn	m2A
4	Création d'une liaison Altkirch - Mulhouse - Burnhaupt-le-Bas	Département du Haut-Rhin

- protection du Muhlweihergraben au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- emplacement réservé
- protection des bois au titre de l'article L.151.23 du Code de l'Urbanisme
- secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

maître d'ouvrage :
Commune de Galfingue

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 décembre 2019
A Galfingue, le
Le Maire, Christophe BITSCHENE